

Portrait du marché canadien de l'assurance contre les inondations par ruissellement

Juillet 2026



BAC
Bureau d'assurance
du Canada

Table des matières

1. Sommaire	3
2. Le risque d'inondation au Canada : un enjeu qui s'intensifie rapidement	4
3. Évolution du marché de l'assurance contre les inondations par ruissellement	6
4. Le déficit de protection d'assurance qui subsiste	9
5. Sensibilisation du public au risque d'inondation	10
6. Le défi d'ordre public	10
7. Priorités stratégiques : passer de la couverture à la réduction des risques	11
8. Le rôle d'un programme national d'assurance contre les inondations	13
9. Conclusion	14
Annexe A : Méthodologie de l'enquête	15
Annexe B : Références	15

1. Sommaire

Les inondations sont les catastrophes naturelles les plus coûteuses au Canada, et leur fréquence comme leur intensité ne cessent d'augmenter. Au cours des dernières décennies, les changements climatiques et l'intensification de l'aménagement immobilier dans les zones à risque élevé ont entraîné une hausse marquée des pertes assurées liées aux inondations et à d'autres phénomènes météorologiques violents.



Ces dernières années, le secteur canadien de l'assurance de dommages a profondément transformé le marché privé de l'assurance contre les inondations par ruissellement. Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) estime qu'environ 94 % des propriétés au pays sont désormais admissibles à cette protection qui était rarement offerte avant 2015¹.

Or, à mesure que le marché s'est développé, la volonté des consommateurs de souscrire une assurance contre les inondations s'est accrue.

La proportion de propriétaires disposant d'une assurance contre les inondations par ruissellement est passée d'environ 26 % en 2017 à plus de 70 % en 2023, ce qui reflète à la fois l'élargissement de l'offre et une sensibilisation accrue aux risques d'inondation. Tout indique que cette progression devrait se poursuivre.

Au Canada, seul un nombre relativement restreint de propriétés exposées à un risque d'inondation exceptionnellement élevé n'a actuellement pas accès à une protection contre les inondations. Selon les analyses du secteur, environ 2 % des propriétés résidentielles représentent près de 57 % des pertes potentielles liées aux inondations, ce qui met en évidence la nature concentrée du risque.

Les autorités gouvernementales devraient miser leurs efforts sur la réduction du risque d'inondation lui-même en mettant en place, au besoin, une solution ciblée reposant sur un partenariat public-privé pour les propriétés les plus à risque.

À long terme, la viabilité et l'abordabilité de la protection contre les inondations dépendront de plus en plus de notre capacité à nous adapter aux phénomènes météorologiques extrêmes. Cela suppose notamment des investissements dans les infrastructures d'atténuation, l'aménagement du territoire, la résilience des propriétés, l'amélioration de l'information sur les risques et, surtout, la mise en œuvre de programmes de relocalisation et d'expropriation domiciliaire pour les propriétés les plus à risque.

Ces mesures génèrent également des retombées économiques importantes. Chaque dollar investi dans l'adaptation peut produire jusqu'à 15 \$ de bénéfices directs et indirects en réduisant les pertes futures liées aux catastrophes, en protégeant l'activité économique et en renforçant la résilience des collectivités.

¹ IBC Flood Survey, 2024. Voir l'annexe A pour la méthodologie.

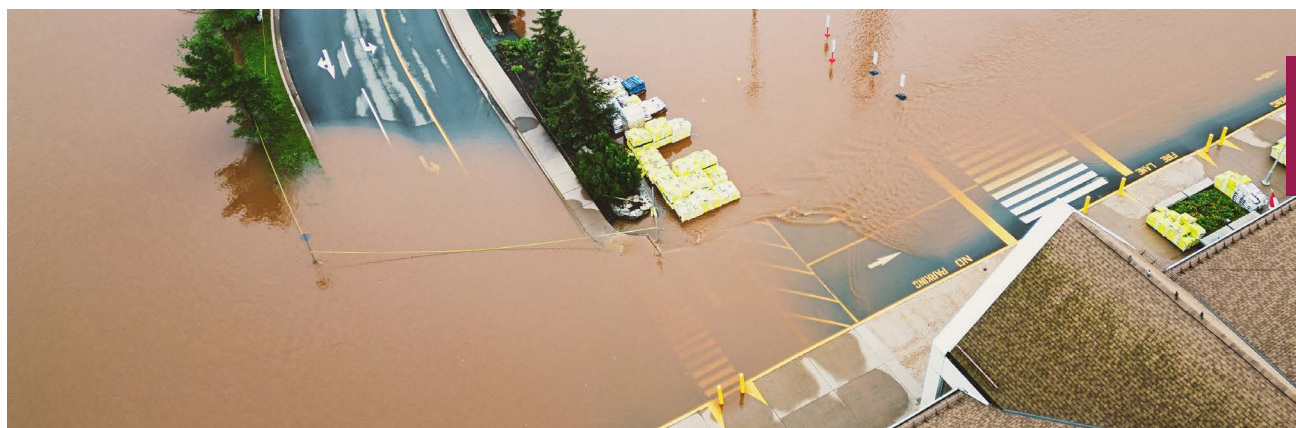
2. Le risque d'inondation au Canada : un enjeu qui s'intensifie rapidement

2.1 Une fréquence et une intensité en hausse

La fréquence des épisodes de fortes précipitations, des crues et des inondations urbaines augmente, ce qui entraîne des pertes de plus en plus importantes et coûteuses pour les ménages, les entreprises et les administrations publiques.

Partout au pays, des collectivités connaissent des inondations qui auraient autrefois été considérées comme des événements rares. Parallèlement, l'aménagement continu de nouveaux quartiers résidentiels et de nouvelles collectivités dans des zones à risque élevé d'inondation augmente le nombre de propriétés vulnérables aux dommages liés aux inondations.

Ainsi, les inondations ne sont plus des événements exceptionnels limités à quelques régions; elles représentent désormais un risque durable et grandissant avec lequel les collectivités canadiennes doivent composer.



2.2 Hausse du coût des sinistres catastrophiques

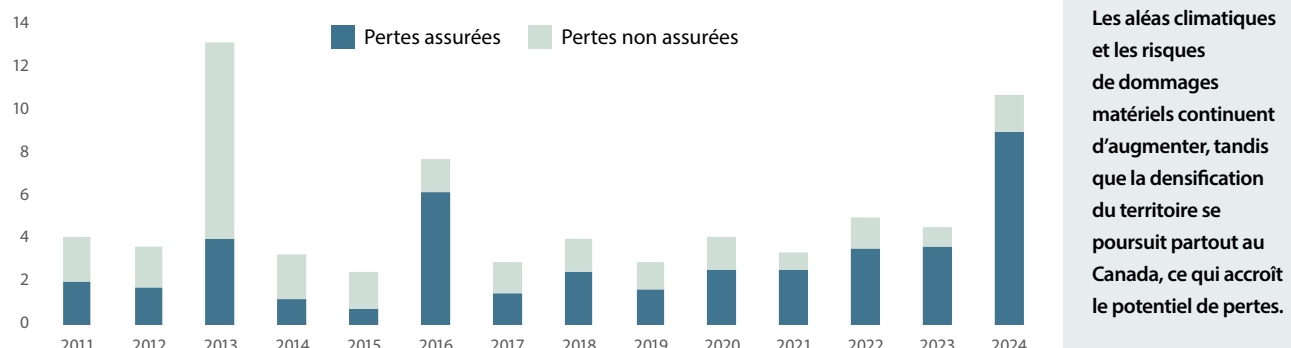
Au cours des 20 dernières années, les coûts des sinistres catastrophiques assurés au Canada ont augmenté de façon spectaculaire². Au début des années 2000, les pertes annuelles étaient en moyenne bien inférieures à 1 milliard \$ et franchissaient rarement le seuil des 500 millions \$. Aujourd'hui, des pertes supérieures à 1 milliard \$ sont monnaie courante. Au cours de la dernière décennie, elles ont atteint en moyenne environ 3,7 milliards \$ par année. En 2024, elles ont battu un record en atteignant 9,4 milliards \$³.

Les pertes assurées ne représentent toutefois qu'une fraction des dommages économiques totaux causés par les sinistres catastrophiques. Les entreprises, les administrations publiques, les propriétaires d'infrastructures ainsi que les propriétaires d'habitation dépourvus d'une couverture d'assurance adéquate doivent absorber des coûts importants. Les programmes publics d'aide au rétablissement après une catastrophe prennent également en charge une part importante de ces pertes, particulièrement lorsque la couverture d'assurance est inexistante ou insuffisante. La figure 1 illustre les pertes assurées et les pertes non assurées par année. Dans bien des cas, les pertes non assurées égalent ou dépassent les pertes assurées.

² Un phénomène entraînant des pertes assurées dépassant 30 millions de dollars.

³ Source: Pertes et frais de règlement des sinistres en dollars de 2025 selon CatIQ.

Figure 1 : Coûts des sinistres catastrophiques assurés et non assurés par année (en milliards \$)



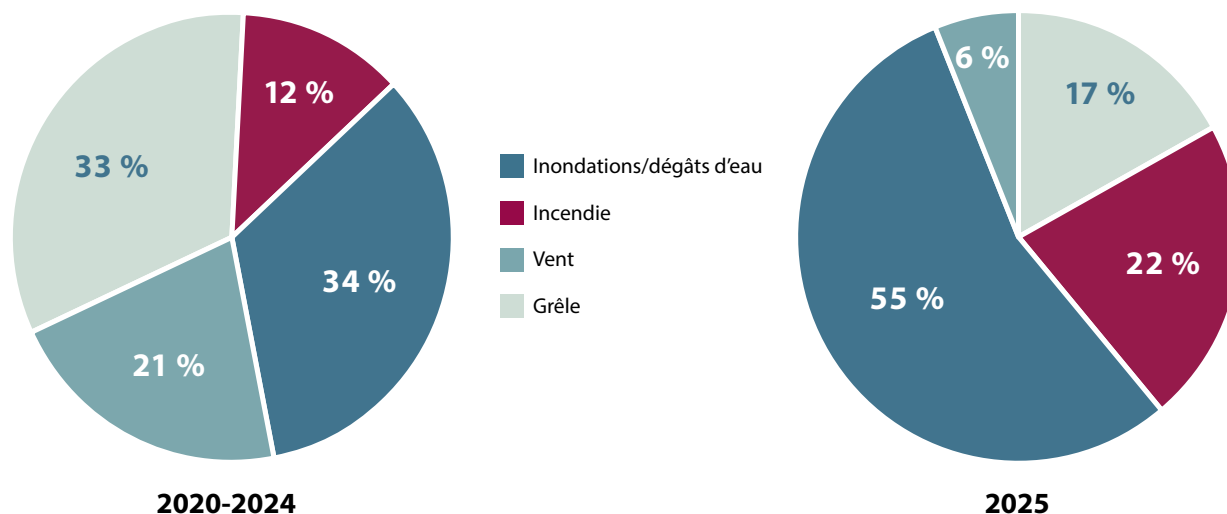
Source : Analyses du BAC fondée sur les données de CatIQ et sur les estimations des pertes non assurées de Porter, K., Alhumaidi, J., et Guererro-Santaren, D. (2025). Societal Loss from Historic Natural Catastrophes in Canada: Dataset. Institut de prévention des sinistres catastrophiques, Toronto (Ontario).

2.3 Les inondations, principal facteur de pertes liées aux sinistres catastrophiques

Les inondations sont la plus grande cause de pertes liées à des phénomènes météorologiques au Canada. Contrairement à d'autres aléas, comme les tempêtes de vent ou de grêle, qui touchent surtout certaines régions, le risque d'inondation est présent à l'échelle du pays et concerne aussi bien les collectivités urbaines que les collectivités rurales.

Comme l'illustre la figure 2, les inondations sont à l'origine de la plus grande part des coûts des sinistres catastrophiques assurés. Elles représentaient 55 % de ces coûts en 2025 et 34 % en moyenne au cours des cinq dernières années.

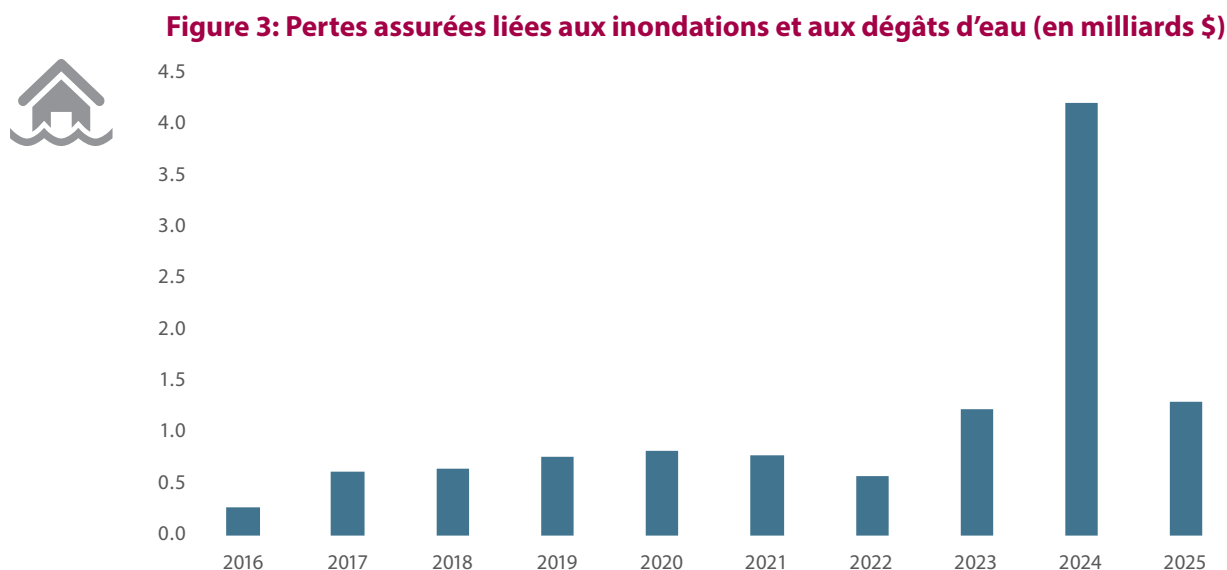
Figure 2: Coûts des sinistres catastrophiques assurés selon le risque principal



Source : Analyse du BAC fondée sur les données de CatIQ. Les données comprennent les événements ayant entraîné des pertes assurées d'au moins 25 millions \$ entre 2008 et février 2022. À compter de mars 2022, ce seuil est passé à 30 millions \$. Les montants comprennent les frais de règlement des sinistres et sont exprimés en dollars canadiens de 2025. Les données de 2024 et de 2025 sont préliminaires.

La diversité des causes d'inondation vient compliquer davantage la situation. Les inondations fluviales, les submersions côtières et les inondations pluviales (ou inondation des eaux de surface) présentent chacune des risques distincts. Les sinistres attribuables aux refoulements d'égouts sont aussi souvent étroitement liés aux épisodes de fortes précipitations.

Ensemble, ces aléas créent un environnement de risque complexe et étendu qui accroît le risque de dommages matériels partout au pays. Au cours de la dernière décennie, les coûts des sinistres catastrophiques assurés liés aux inondations et aux dégâts d'eau se sont élevés à 11,2 milliards \$. De ce montant, 60 % ont été enregistrés au cours des trois dernières années (figure 3).



Source : Analyse du BAC fondée sur les données de CatIQ. Les données comprennent les événements ayant entraîné des pertes assurées d'au moins 25 millions \$ entre 2008 et février 2022. À compter de mars 2022, ce seuil est passé à 30 millions \$. Les montants comprennent les frais de règlement des sinistres et sont exprimés en dollars canadiens de 2025. Les données de 2024 et de 2025 sont préliminaires.

3. Évolution du marché de l'assurance contre les inondations par ruissellement

3.1 Avant 2013 : le risque d'inondation principalement assumé par les pouvoirs publics

L'assurance habitation couvre généralement les dommages causés par les dégâts d'eau soudains et accidentels survenant à l'intérieur de la maison, tandis que les garanties facultatives, comme l'assurance contre les refoulements d'égouts et l'assurance contre les inondations par ruissellement, couvrent les risques d'inondations⁴. Ensemble, elles offrent une protection contre un large éventail de sinistres, de l'éclatement des canalisations aux pluies torrentielles, en passant par le débordement de rivières.



⁴ L'expression « assurance contre les inondations par ruissellement » est un terme générique qui désigne un ou plusieurs produits d'assurance, dont les modalités peuvent varier selon la capacité des assureurs, la disponibilité ainsi que les lois et les règlements provinciaux.

L'assurance contre les inondations par ruissellement couvre les dommages causés par des précipitations abondantes, la fonte des neiges ou le débordement de lacs, de rivières et d'autres plans d'eau douce qui s'infiltrent dans les maisons. C'est généralement à cette protection que l'on pense lorsqu'il est question d'assurance contre les inondations^{5,6}.

Avant 2013, il était rarement possible de souscrire une assurance contre les inondations par ruissellement pour une habitation au Canada. Les propriétaires pouvaient se procurer une assurance contre les refoulements d'égouts couvrant les dommages causés par le refoulement d'eaux usées provenant des égouts, des drains ou des installations de plomberie. En revanche, les dommages causés par les inondations par ruissellement n'étaient généralement pas couverts.

Par conséquent, les personnes touchées par des inondations majeures dépendaient largement des programmes publics d'aide après une catastrophe et de leurs propres ressources financières pour se rétablir. Le risque d'inondation était largement considéré comme difficile à assurer en raison de la cartographie limitée des inondations, du manque d'information sur les pertes et des difficultés liées à l'évaluation et à la tarification des risques associés aux propriétés.

3.2 Un tournant en 2013

Les inondations majeures survenues dans le sud de l'Alberta et dans la région du Grand Toronto en 2013 ont marqué un tournant dans la façon dont le risque d'inondation et l'assurance sont gérés au Canada.

À elles seules, ces deux catastrophes ont entraîné environ 3,3 milliards \$ de pertes assurées, auxquels se sont ajoutées d'importantes pertes non assurées. Elles ont mis en évidence la vulnérabilité du Canada aux inondations et les conséquences financières grandissantes des phénomènes météorologiques extrêmes⁷. Plus important encore, elles ont révélé d'importants manques dans les stratégies alors en place pour gérer le risque d'inondation résidentiel, notamment parce que l'assurance contre les inondations par ruissellement était rarement offerte.

Ces événements ont accéléré les investissements du secteur de l'assurance dans la cartographie des inondations, la modélisation des catastrophes et les outils d'analyse de la souscription, ouvrant ainsi la voie au lancement et au développement de produits d'assurance contre les inondations par ruissellement partout au pays.

Les inondations de 2013 ont également amené les gouvernements à s'intéresser davantage à la viabilité à long terme des programmes d'aide au rétablissement après une catastrophe. Elles ont par ailleurs donné un nouvel élan à l'élaboration d'un plan d'action national d'assurance contre les inondations et contribué à orienter les discussions actuelles sur le sujet.

3.3 Le marché actuel (depuis 2015) : une meilleure connaissance et une meilleure évaluation du risque

Depuis 2015, le marché de l'assurance contre les inondations par ruissellement s'est considérablement développé. L'amélioration des connaissances sur les risques d'inondation a largement contribué à cette croissance. Les assureurs ont investi massivement dans la cartographie des inondations, la modélisation des catastrophes, l'analytique géospatiale et les outils d'évaluation des risques à l'échelle de la propriété.

⁵ Certains assureurs excluent les submersions côtières de cette définition.

⁶ [Gouvernement du Canada](#).

⁷ Pertes et frais de règlement des sinistres en dollars de 2025 selon CatIQ.

Ces avancées ont transformé la capacité des assureurs de dommages à évaluer les risques d'inondation. Plutôt que de classer des régions entières comme étant à risque élevé, les assureurs peuvent désormais évaluer le risque avec beaucoup plus de précision, propriété par propriété. À mesure que l'information sur les risques gagnait en qualité, de nombreuses propriétés auparavant considérées comme non assurables sont devenues admissibles à une couverture.

La tarification fondée sur le risque a également joué un rôle déterminant dans le développement de l'assurance contre les inondations par ruissellement en permettant d'établir les primes en fonction des sinistres attendus. Elle permet d'offrir cette protection à un plus grand nombre de propriétés tout en préservant la stabilité du marché. Une évaluation plus précise du risque a amélioré l'exactitude de la tarification, contribuant ainsi à étendre la couverture tout en préservant la discipline de marché.

Avec l'intensification de la concurrence, le marché est parvenu à maturité : le nombre de produits offerts a augmenté. À mesure que les assureurs ont renforcé leurs capacités d'évaluation du risque d'inondation, la concurrence les a incités à étendre la couverture, à assouplir les critères d'admissibilité et à offrir de nouveaux produits. En 2023, environ 88 % des titulaires de police d'assurance contre les inondations par ruissellement payaient 300 \$ ou moins par année pour cette protection, ce qui indique qu'elle demeure abordable pour la majorité des ménages admissibles.

3.4 Résultat : un marché arrivé à maturité

Une meilleure évaluation du risque, la tarification fondée sur le risque et la concurrence ont transformé le marché canadien de l'assurance contre les inondations.

Aujourd'hui, environ 94 % des propriétés résidentielles sont admissibles à une assurance contre les inondations par ruissellement. Seules environ 850 000 habitations, soit quelque 6 % des propriétés résidentielles, ne sont toujours pas admissibles. Parallèlement à l'augmentation du nombre de propriétés admissibles, le taux de souscription a fortement progressé au cours de la dernière décennie⁸.

L'assurance contre les inondations fait désormais partie des produits d'assurance offerts à la grande majorité des ménages canadiens.

Comme l'illustre la figure 4, la proportion de propriétaires disposant d'une assurance contre les inondations par ruissellement est passée d'environ 26 % en 2017 à plus de 70 % en 2023, ce qui reflète à la fois l'élargissement de l'offre et une sensibilisation accrue aux risques d'inondation. La figure 5 présente les données les plus récentes sur le taux d'admissibilité à l'assurance contre les inondations.

Figure 4 : Taux de souscription de l'assurance contre les inondations par ruissellement

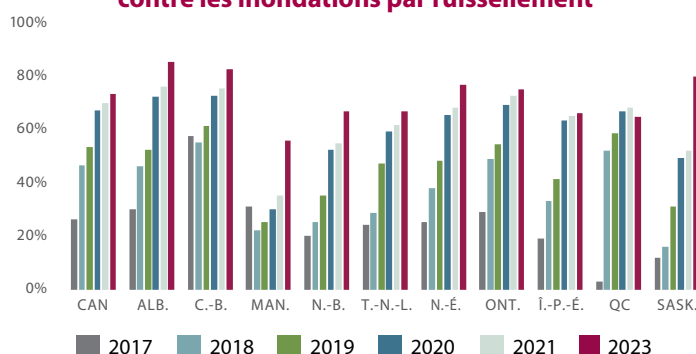
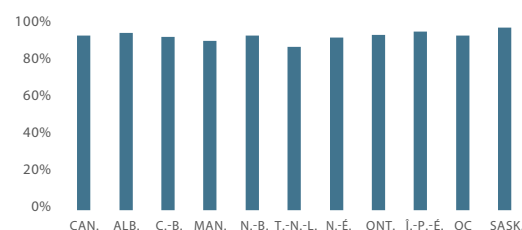


Figure 5 : Taux d'admissibilité à l'assurance contre les inondations par ruissellement en 2023



Source: IBC Flood Survey, 2024. (Le sondage n'a pas été réalisé en 2022.)

⁸ IBC Flood Survey, 2024.

4. Le déficit de protection d'assurance qui subsiste

Bien que l'assurance contre les inondations par ruissellement soit désormais accessible à la grande majorité des ménages canadiens, il subsiste un déficit de protection d'assurance fortement concentré. Selon les analyses du secteur, environ 2 % des propriétés résidentielles représentent 57 % des pertes potentielles liées aux inondations⁹. Le principal défi de l'assurance contre les inondations au Canada ne relève donc plus d'un problème de disponibilité générale. Le déficit de protection d'assurance concerne désormais principalement un nombre relativement restreint de propriétés exposées à un risque d'inondation grave ou récurrent, pour lesquelles la couverture peut être inexistante, inabordable ou financièrement difficile à offrir dans le cadre des produits d'assurance traditionnels.

Les données disponibles suggèrent que ces propriétés présentent à la fois un risque d'inondation élevé et une valeur assurée importante, ce qui se traduit par des pertes attendues disproportionnellement élevées. Elles laissent également entendre que bon nombre des propriétés les plus exposées au risque d'inondation affichent une valeur assurée supérieure à la moyenne canadienne¹⁰. Ces propriétés sont généralement situées dans des zones présentant un risque élevé d'inondations, notamment dans les plaines inondables, les vallées fluviales, les régions côtières ou les secteurs sujets aux inondations récurrentes dues aux eaux de surface. Plusieurs ont déjà subi des inondations et sont exposées à un risque de pertes futures nettement plus élevé que la moyenne des propriétés au Canada.

À mesure que l'assurance privée contre les inondations est devenue plus largement accessible et que davantage de propriétés sont devenues admissibles, le déficit de protection d'assurance s'est progressivement limité à un nombre restreint de propriétés fortement exposées au risque d'inondation, au lieu d'être réparti dans l'ensemble des propriétés résidentielles. Cette évolution marque un changement important dans les défis que pose l'assurance contre les inondations au Canada : il ne s'agit plus de rendre les produits généralement accessibles, mais plutôt de gérer la concentration des risques parmi un petit nombre de propriétés très exposées au risque d'inondation.



⁹ Morin et al. (2025) *Economic exposure of Canadian residential properties to flooding*. *Journal of Flood Risk Management*, 18(1), e70012.

¹⁰ Ibid.

Ces caractéristiques du risque remettent en question les fondements mêmes de l'assurance. Celle-ci fonctionne de façon optimale lorsque les sinistres sont imprévisibles, peu fréquents et répartis entre un grand nombre d'assurés. Or, certaines propriétés sont exposées à des pertes liées aux inondations à la fois prévisibles et récurrentes. Dans ces circonstances, le coût des futures réclamations peut dépasser ce qu'il est raisonnablement possible de financer au moyen de primes abordables tout en préservant la viabilité financière du système d'assurance. Ainsi, le fait que 6 % de propriétés ne soient pas admissibles à une assurance contre les inondations par ruissellement ne s'explique pas principalement par une participation insuffisante des assureurs, des pratiques de souscription inadéquates ou les limites de la modélisation. Il reflète plutôt le fait que, pour certaines propriétés, les risques sous-jacents mettent à l'épreuve les limites de ce que l'assurance privée peut raisonnablement prendre en charge.

5. Sensibilisation du public au risque d'inondation

Malgré la hausse du taux de souscription à une assurance contre les inondations, qui est passé de près de 26 % en 2017 à plus de 70 % en 2023, la population pourrait être mieux sensibilisée, ce qui constitue un enjeu d'intérêt public important. Un récent sondage Léger à l'échelle nationale révèle que 62 % des Canadiens ne craignent pas de subir une inondation dans leur propriété ou leur collectivité¹¹. Il ressort d'un autre sondage Léger que 53 % des Canadiens ne prévoient pas prendre de mesures pour protéger leur propriété contre les inondations¹².

Les consommateurs ne peuvent pas atténuer efficacement les risques qu'ils ne comprennent pas. Une cartographie améliorée des zones inondables, les renseignements sur les risques au niveau de la propriété et la sensibilisation du public constituent des éléments essentiels pour favoriser des décisions éclairées et encourager une réduction proactive des risques.

6. Le défi d'ordre public



Les inondations au Canada deviennent de plus en plus un défi de résilience plutôt que d'accès à l'assurance. La principale difficulté n'est plus le manque d'accès à l'assurance, mais une exposition croissante au risque en raison de l'aménagement de zones à risque élevé, de la fréquence et de la gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes et de l'investissement limité dans les mesures d'atténuation et de résilience.

La partie suivante traite de l'importance de réduire les risques d'inondation et d'aider les résidents à renforcer leur résilience aux risques liés aux changements climatiques.

¹¹ Intact (2026). [L'angle mort des risques d'inondation à l'échelle nationale : 62 % des Canadiens ne s'inquiètent pas des inondations, et beaucoup d'entre eux n'ont pas encore pris de mesures.](#)

¹² Allstate (2026). [Selon Allstate, les réclamations d'assurance habitation attribuables à des dégâts d'eau causés par une source externe ont presque doublé en 2025.](#)

7. Priorités stratégiques : passer de la couverture à la réduction des risques

7.1 Nouvelles priorités stratégiques

Le marché de l'assurance contre les inondations par ruissellement est parvenu à maturité, et les priorités stratégiques des autorités publiques doivent évoluer en conséquence.

L'industrie de l'assurance ne peut pas à elle seule traiter les causes profondes des pertes liées aux inondations. L'abordabilité à long terme de l'assurance et la viabilité du marché dépendent, de manière ultime, de l'adoption de mesures de prévention qui réduisent le risque et renforcent la résilience.

Les politiques publiques les plus efficaces consistent à prévenir les pertes plutôt qu'à financer le rétablissement après coup.

7.2 Mesures prioritaires

Première priorité stratégique : cesser de créer des risques

Alors que le risque d'inondation s'intensifie et que le développement urbain se poursuit, prévenir l'émergence de nouveaux risques doit faire partie des principaux objectifs des stratégies gouvernementales en matière d'inondations.

Le BAC recommande la mise en place des mesures suivantes :

I : Renforcer la planification de l'aménagement foncier

Cesser la construction de nouvelles habitations dans des zones où le risque d'inondation est élevé demeure l'un des moyens les plus efficaces de réduire le risque à long terme. Les décisions prises aujourd'hui en matière d'aménagement du territoire dicteront l'ampleur des risques d'inondation au Canada pendant des décennies et détermineront l'abordabilité future tant des programmes d'assurance que des programmes de rétablissement après sinistre.

II : Améliorer les contrôles de l'aménagement dans les zones à risque élevé

Lorsque des travaux d'aménagement sont réalisés dans des zones présentant un risque élevé d'inondation, les gouvernements doivent envisager des mesures susceptibles de réduire les dommages futurs, notamment des normes de conception résilientes, des exigences de zonage tenant compte des risques d'inondation et des restrictions d'aménagement dans les zones les plus à risque. Veiller à ce que le risque d'inondation soit pris en compte dans les décisions d'aménagement peut contribuer à limiter les pertes futures.

Deuxième priorité stratégique : réduire le risque existant

Le Canada est déjà confronté à un risque important d'inondations dans l'ensemble de ses collectivités. Il est essentiel de réduire les risques pour les propriétés, les entreprises et les infrastructures afin de gérer les pertes futures et d'assurer la viabilité à long terme de l'assurance contre les inondations.

Les arguments économiques en faveur de ces investissements sont convaincants : le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada cite des études indiquant que chaque dollar investi dans l'adaptation aux changements climatiques peut générer jusqu'à 15 \$ de retombées directes et indirectes grâce à la prévention des pertes, à la réduction des perturbations et au renforcement de la résilience économique¹³.

III : Investir dans les infrastructures d'atténuation des inondations

Les investissements stratégiques dans des mesures de lutte contre les inondations, la gestion des eaux pluviales, les infrastructures résilientes et les projets d'atténuation des inondations fondés sur la nature peuvent réduire considérablement les risques d'inondation à l'échelle des collectivités. Ils génèrent des avantages économiques substantiels à long terme en évitant les perturbations économiques, en réduisant les pertes, et en diminuant les coûts de rétablissement après sinistre.

IV : Soutien des mesures d'atténuation au niveau de la propriété grâce à des programmes de rénovation

Les mesures d'atténuation au niveau de la propriété peuvent réduire de manière significative les dommages attribuables aux inondations; il s'agit notamment de clapets antiretour, de pompes de puisard, d'imperméabilisation, de l'amélioration des systèmes de drainage. Des programmes de rénovation ciblés dans les zones à risque élevé peuvent aider les propriétaires à prendre des mesures dont le coût pourrait autrement s'avérer exorbitant. Ces programmes peuvent prendre la forme d'incitatifs financiers, de subventions, de prêts à faible taux d'intérêt et de mesures fiscales. Les programmes de rénovation peuvent contribuer à réduire les pertes futures dans les zones à haut risque.

V : Améliorer la cartographie des zones inondables et les renseignements sur les risques

Des cartes des zones inondables modernes, précises et accessibles au public sont essentielles à une gestion efficace des risques. Elles permettent aux propriétaires, aux assureurs, aux institutions financières, aux promoteurs et aux gouvernements de prendre des décisions éclairées, tout en favorisant une meilleure compréhension générale de l'exposition aux inondations.

Troisième priorité stratégique : combler les lacunes persistantes en matière de protection

Même lorsque les propriétaires effectuent des investissements importants dans des mesures d'atténuation et de résilience, certains biens immobiliers continueront d'être exposés à des niveaux de risque d'inondation difficiles à gérer uniquement par le biais des mécanismes d'assurance traditionnels. Les politiques visant à gérer ces risques doivent être ciblées et proportionnelles.

VI : Favoriser les rachats stratégiques

Pour un petit nombre de propriétés confrontées à des inondations graves et répétées, les programmes de rachat volontaire peuvent constituer la mesure de réduction des risques la plus efficace à long terme. Ces rachats permettent aux gouvernements d'acquérir de façon permanente les propriétés très exposées et de les retirer de la zone inondable, éliminant ainsi les pertes futures attribuables aux inondations tout en réduisant les coûts à long terme liés au rétablissement après sinistre et aux infrastructures. Les rachats stratégiques peuvent également offrir des occasions de restaurer les plaines inondables naturelles et d'améliorer la résilience des collectivités.

¹³ [Le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada \(printemps 2024\).](#)

VII : Permettre la relocalisation des habitations dans les zones à risque élevé

Les programmes de relocalisation peuvent aider les ménages à se relocaliser dans des zones plus sûres lorsque leur propriété est exposée à des risques d'inondations récurrentes. Contrairement aux rachats, qui visent à retirer de façon permanente les propriétés à risque élevé de la zone inondable, les mesures de relocalisation soutiennent les personnes dans la transition vers une nouvelle propriété et une nouvelle collectivité. Elles peuvent prendre la forme d'un soutien financier, d'une aide au logement et de mesures visant à atténuer les perturbations économiques et sociales associées à la relocalisation. Bien que cette dernière puisse s'avérer complexe et éprouvante, elle peut offrir une solution plus durable que des travaux de reconstruction répétés dans des zones où d'importantes pertes attribuables aux inondations risquent de se reproduire.

8. Le rôle d'un programme national d'assurance contre les inondations

Les discussions sur la mise en œuvre d'un programme national d'assurance contre les inondations se poursuivent depuis près d'une décennie. Ce programme rendrait la protection contre les inondations accessibles et abordables pour les ménages dont la propriété se trouve dans les zones les plus exposées au risque.

L'industrie de l'assurance de dommages au Canada estime que les discussions en cours concernant un programme national d'assurance contre les inondations doivent tenir compte du fait que, de nos jours, la plupart des ménages sont désormais couverts par une assurance privée contre les inondations et que ce type d'assurance est dorénavant accessible à la grande majorité des titulaires d'une police d'assurance habitation.

Étant donné que les assureurs privés offrent déjà une couverture contre les inondations à la grande majorité des ménages canadiens, tout programme public d'assurance devrait viser essentiellement les propriétés à risque élevé qui ne disposent pas d'une protection.

L'industrie de l'assurance de dommages est d'avis que, pour être efficace, un tel programme doit :

- cibler les propriétés pour lesquelles l'accès à une couverture demeure le plus difficile;
- compléter l'offre existante sur le marché privé plutôt que de la remplacer;
- maintenir des incitatifs en faveur de la réduction des risques et les investissements dans la résilience;
- soutenir les efforts de réduction des risques d'inondation à long terme.

Un programme national d'assurance contre les inondations pourrait contribuer à relever un défi précis du marché, mais ne devrait pas être considéré comme un remplacement aux mesures stratégiques plus générales nécessaires pour réduire les risques d'inondation.

9. Conclusion

Trois points clés se dégagent de l'évolution du marché de l'assurance contre les inondations au Canada.

Premièrement, l'assurance contre les inondations est beaucoup plus accessible au Canada qu'il y a dix ans. Les assureurs privés ont élargi l'accès à l'assurance contre les inondations par ruissellement : près de 94 % des propriétés résidentielles ont dorénavant accès à cette couverture. Ce qui était jadis considéré comme un risque non assurable est devenu un produit d'assurance général auquel ont accès la majorité des ménages canadiens.

Deuxièmement, le déficit de protection restant concerne de plus en plus un nombre relativement restreint de propriétés exposées à un risque d'inondations graves et répétées. Les données probantes disponibles suggèrent que ces propriétés combinent un risque d'inondation élevé et une valeur assurée importante, ce qui se traduit par des pertes attendues disproportionnellement élevées. Elles laissent également entendre que bon nombre des propriétés les plus exposées au risque d'inondation affichent une valeur assurée totale supérieure à la moyenne canadienne. L'expansion de l'assurance privée contre les inondations et l'élargissement de l'admissibilité ont transformé la nature du défi. Il ne s'agit plus principalement de rendre les produits généralement accessibles, mais de répondre aux besoins d'un nombre relativement peu élevé de propriétés associées à une part disproportionnée des pertes potentielles.

Troisièmement, l'abordabilité à long terme et la durabilité dépendront de plus en plus de la réduction du risque. Même si l'assurance demeure une composante essentielle du rétablissement financier, elle ne peut à elle seule traiter les causes profondes de l'accroissement des pertes attribuables aux inondations. Le tableau futur dépendra des sommes investies dans les infrastructures d'atténuation, la planification de l'aménagement foncier en fonction des risques, l'amélioration de la cartographie des zones inondables et les mesures qui renforcent la résilience des collectivités.

L'évolution de l'assurance contre les inondations au Canada constitue une réalisation importante pour l'intérêt public et le marché. La prochaine phase de mesures stratégiques doit tirer parti de cette réussite en se concentrant non seulement sur la manière dont les propriétaires sont indemnisés après une catastrophe, mais également sur la façon de réduire le risque d'inondation avant que ne survienne la catastrophe.

Annexe A : Méthodologie de l'enquête

L'IBC Flood Survey de 2024 est une enquête transversale utilisée conjointement avec les données des enquêtes antérieures sur les inondations aux fins d'analyse des tendances. Les renseignements sur les taux de souscription, les primes et l'admissibilité proviennent des répondants, qui représentent près de 70 % du marché canadien de l'assurance immobilière, selon les revenus. Les résultats ont été extrapolés à l'ensemble du marché. Les données ont été recueillies dans toutes les provinces, selon le niveau de protection et pour toutes les catégories d'habitation (maisons unifamiliales, immeubles en copropriété, logements locatifs et chalets ou résidences secondaires).

Indépendamment des définitions propres à chaque assureur, le terme « inondation » désigne, dans le présent sondage, l'ensemble des dommages causés par l'eau résultant d'inondations fluviales, de débordements de plans d'eau, de plaines inondables, ainsi que d'inondations urbaines, des eaux pluviales, des eaux de surface et hors plaine inondable. Il désigne aussi, s'il y a lieu, tous les dommages découlant des infiltrations d'eau et des eaux souterraines. Il exclut les dommages causés par les refoulements d'égouts ainsi que la composante « refoulement d'égouts » de toute couverture combinée.

Annexe B : Références

Allstate (2026). *Selon Allstate, les réclamations d'assurance habitation attribuables à des dégâts d'eau causés par une source externe ont presque doublé en 2025.*

Le Plan d'action pour l'adaptation du gouvernement du Canada (printemps 2024).

Intact (2026). *L'angle mort des risques d'inondation à l'échelle nationale : 62 % des Canadiens ne s'inquiètent pas des inondations, et beaucoup d'entre eux n'ont pas encore pris de mesures.*

Morin, G., Boudreault, M., Thistlethwaite, J., Bourdeau-Brien, M., Chenette, J., Henstra, D., et Raikes, J. (2025). Economic exposure of Canadian residential properties to flooding. *Journal of Flood Risk Management*, 18(1), e70012.





ibc.ca

